

Des taux d'imposition inchangés

Le conseil municipal de Monteaux s'est réuni mercredi 29 avril sous la présidence de Philippe Dambrine, maire de la commune. Les dossiers suivants ont notamment été abordés.

Commissions municipales. Les commissions finances, fêtes et cérémonies, travaux, et celle concernant les embellissements se sont réunies depuis la dernière réunion de conseil municipal du 25 mars. La dynamique est engagée autour de ces groupes de travail qui sont déjà à l'œuvre pour, entre autres, remonter les recommandations, suggestions et propositions au sein du conseil municipal récemment élu. Lors de l'approbation des comptes financiers uniques 2025, (CFU), et l'affectation de leurs résultats, il a été fait le constat, avec le support expert de la Direction générale des finances publiques, de la « *bonne gestion financière* » de la commune.

Taux d'imposition 2026. Les

taux municipaux d'imposition directe au titre de l'année 2026 ne sont pas augmentés, soit : taxe foncière sur les propriétés bâties 49,4 % ; taxe foncière sur les propriétés non bâties 55 % ; taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale 16,61 %. Ces taux n'ont pas évolué depuis 2019.

Subventions communales. Un montant total de 1.970 €, réparti sur 17 associations, sera alloué en 2026 pour les associations de la commune et celles du secteur qui contribuent à l'animation de Monteaux.

Budget primitif 2026. Le montant des dépenses et recettes de fonctionnement de ce budget est de 751.130 €, et le montant des dépenses et recettes d'investissement est de 720.749 € (environ 286.000 € en nouvelles dépenses réelles, le montant restant correspond à des dépenses sur travaux engagés en 2025 et des opérations comptables). Ce budget a

été approuvé à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Commission fêtes et cérémonies. Le programme des manifestations de l'année a été passé en revue par la commission : exposition de voitures anciennes, rallye vélo, brocante, bourse aux livres, Fête de la musique, exposition artistique, randonnées pédestres, bourse aux jouets et aux vêtements, Ludomobile à la Marpa, Fête nationale, cérémonies commémoratives et forum des associations viendront animer la commune tout au long de l'année. Remerciements ont été adressés aux bénévoles des associations concernées.

Dates à retenir sur mai et juin. Cérémonie de commémoration de la victoire du 8 mai 1945, 10 h. Réunion du conseil municipal, mercredi 3 juin ou mercredi 8 juillet, 18 h 30. Exposition de voitures anciennes, dimanche 21 juin.

Cor. NR : Pascal Hutteau